

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE



SEANCE DU 7 avril 2008

L'an deux mil huit, sept avril, à 20H00, les membres du Conseil de la Communauté du Vendômois Rural se sont réunis dans la salle de la Condita de la commune de NAVEIL, sur la convocation qui leur a été adressée par M. FISSEAU Président sortant

**Date de convocation** : 31 mars 2008

**Ordre du Jour** :

- Installation des délégués communautaires
- Election du Président
- Détermination du nombre de vice-présidents
- Election des Vice-Présidents.
- Installation et désignation des membres du bureau communautaire
- Désignation des représentants aux syndicats mixtes (Syndicat mixte VALDEM, Syndicat mixte du plan d'eau de Villiers-sur-Loir en Vendômois, Syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération vendômoise, Syndicat mixte du Pays Vendômois)
- Questions ne relevant pas de délibération – Questions diverses

**Présents** avec voix délibérative:

**AREINES** : M. DORSEMAINE, M. HELIE(membres) ;  
**MAZANGÉ** : Mme VIROS, M. BRIONNE (membres);  
**MESLAY** : M. NORGUET, M. FOUSSARD (membres);  
**NAVEIL** : M. FISSEAU, M BORDIER, (membres)  
**SAINTE-ANNE** : M. BARDIN, M. MONTARU (membres);  
**VILLERABLE** : M. BIGUIER, M. GAUTHIER(membre  
**VILLIERSFAUX** : M. CORBIN, M. OUDEYER (membres)

**Assistaient également à la réunion (sans voix délibérative)**

**AREINES** : M. COUGNOT, M. LE MENN (suppléants) ;  
**MAZANGÉ** : M. ROUVRE , Mme DESSEUX (suppléants) ;  
**MESLAY** : Mme DIARD, Mme PICHARD (suppléants) ;  
**NAVEIL** : M. CHEVALLIER, M. POUdrai (suppléants) ;  
**SAINTE-ANNE** :  
**VILLERABLE** : Mme MAGNIEZ (suppléant) ;  
**VILLIERSFAUX** :

**Excusés**: Mme HERY (déléguée suppléante Ste Anne)  
M. VIGNAUD-FERRON (délégué suppléant Ste Anne)  
M. MUREZ (délégué suppléant VILLERABLE)  
M. BRETON (délégué suppléant VILLIERSFAUX)  
M. PETIT (délégué suppléant VILLIERSFAUX)

**Pouvoirs**: Néant

## **N° 24-2008 Installation des délégués communautaires**

*La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Louis FISSEAU, Président de la Communauté de Communes du Vendômois Rural qui, après l'appel nominal, donne lecture des délibérations des conseils municipaux des communes membres désignant leurs délégués communautaires et déclare installés dans leurs fonctions les nouveaux délégués communautaires :*

<b>Commune</b>	<b>Titre</b>	<b>Nom</b>		
AREINES	Titulaire	M	DORSEMAINE	Jean-Pierre
	Titulaire	M	HELIE	David
	suppléant	M	COUGNOT	Jean-Pierre
	suppléant	M	LE MENN	Guy
MAZANGE	Titulaire	Mme	VIROS	Evelyne
	Titulaire	M	BRIONNE	Patrick
	suppléant	M	ROUVRE	Michel
	suppléant	Mme	DESSEAUX	Valerie
MESLAY	Titulaire	M	NORGUET	Elie
	Titulaire	M	FOUSSARD	Jacky
	suppléant	Mme	DIARD	Brigitte
	suppléant	Mme	PICHARD	Catherine
NAVEIL	Titulaire	M	BORDIER	Claude
	Titulaire	M	FISSEAU	Louis
	suppléant	M	CHEVALLIER	Patrick
	suppléant	M	POUDRAI	Philippe
STE ANNE	Titulaire	M	BARDIN	Pascal
	Titulaire	M	MONTARU	Christian
	suppléant	Mme	HERY	Anne
	suppléant	M	VIGNAUD-FERRON	Benoit
VILLERABLE	Titulaire	M	BIGUIER	Michel
	Titulaire	M	GAUTHIER	Jean-Claude
	suppléant	Mme	MAGNIEZ	Rosemarie
	suppléant	M	MUREZ	Olivier
VILLIERSFAUX	Titulaire	M	CORBIN	Michel
	Titulaire	M	OUDEYER	Gilles
	suppléant	M	BRETON	Patrice
	suppléant	M	PETIT	André

Monsieur Louis FISSEAU, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Pascal BARDIN est désigné par le conseil de communauté pour remplir la fonction de secrétaire de séance et M. David HELIE pour remplir la fonction de secrétaire adjoint.

## **N° 25-2008 ADMINISTRATION GENERALE - Election du Président**

Le Président après avoir donné lecture des articles L5211-2, L 2122-4 à L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a invité le Conseil de communauté à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du CGCT.

**Candidats** : M. Louis FISSEAU

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote fermé écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14  
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 4

Ont obtenu :

Monsieur Louis FISSEAU	9 Voix
Monsieur Michel BIGUIER	1 Voix

Monsieur Louis FISSEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé dans sa fonction.

**N° 26-2008 ADMINISTRATION GENERALE - Détermination du nombre de Vice-Présidents**

*Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts de la Communauté de Communes du Vendômois Rural, le Conseil de communauté FIXE le nombre de Vice-Présidents (maximum 30% des effectifs de l'organe délibérant, soit 4)*

Le conseil de communauté, à l'unanimité des membres présents, **FIXE** le nombre de vice-présidents à QUATRE

**N° 27-2008 ADMINISTRATION GENERALE - Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Avant de procéder à l'élection, M. NORGUET demande au Président quelles seront les délégations. Le Président répond qu'elles seront fixées en fonction des vice-présidents élus.

Le Président après avoir donné lecture des articles L5211-2, L 2122-4 à L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a invité le Conseil de communauté à procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du CGCT.

**Candidats** : Mme Evelyne VIROS

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote fermé écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14  
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 2

Ont obtenu :

Madame Evelyne VIROS	11 Voix
Monsieur Jean-Pierre DORSEMAINE	1 Voix

Madame Evelyne VIROS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et a été immédiatement installée dans sa fonction.

## **N° 28-2008 ADMINISTRATION GENERALE - Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Candidats** : M. Michel CORBIN – M. Elie NORGUET

Le Président après avoir donné lecture des articles L5211-2, L 2122-4 à L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a invité le Conseil de communauté à procéder à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du CGCT.

### ***1<sup>er</sup> tour de scrutin***

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote fermé écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14  
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 2

Ont obtenu :

Monsieur Michel CORBIN	7 Voix
Monsieur Elie NORGUET	5 Voix

### ***2<sup>ème</sup> tour de scrutin***

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote fermé écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14  
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 1

Ont obtenu :

Monsieur Michel CORBIN	8 Voix
Monsieur Elie NORGUET	5 Voix

Après vérification, Monsieur Michel CORBIN, ayant obtenu la majorité absolue dès le 1<sup>er</sup> TOUR, le Second tour est annulé. Monsieur Michel CORBIN a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé dans sa fonction.

## **N° 29-2008 ADMINISTRATION GENERALE - Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président**

Le Président après avoir donné lecture des articles L5211-2, L 2122-4 à L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a invité le Conseil de communauté à procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du CGCT.

**Candidats** : M. Pascal BARDIN - M. Jean-Pierre DORSEMAINE

### ***1<sup>er</sup> tour de scrutin***

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote fermé écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14  
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou  
dans lesquels les votants se sont fait connaître 0

Ont obtenu :

Monsieur Pascal BARDIN 4 Voix  
Monsieur Jean-Pierre DORSEMAINE 10 Voix

Monsieur Jean-Pierre DORSEMAINE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème Vice-Président et a été immédiatement installé dans sa fonction.

### **N° 30-2008 ADMINISTRATION GENERALE - Election du 4ème Vice-Président**

Le Président après avoir donné lecture des articles L5211-2, L 2122-4 à L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a invité le Conseil de communauté à procéder à l'élection du 4ème Vice-Président, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du CGCT.

**Candidats** : M. Michel BIGUIER - M. Elie NORGUET

#### ***1<sup>er</sup> tour de scrutin***

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote fermé écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14  
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou  
dans lesquels les votants se sont fait connaître 0

Ont obtenu :

Monsieur Michel BIGUIER 9 Voix  
Monsieur Elie NORGUET 5 Voix

Monsieur Michel BIGUIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème Vice-Président et a été immédiatement installé dans sa fonction.

### **N° 31-2008 ADMINISTRATION GENERALE Installation et désignation des membres du Bureau Communautaire**

Le Président rappelle que les statuts de la Communauté de Communes du Vendômois Rural disposent dans son article 6 FONCTIONNEMENT alinéa B/ BUREAU que « Conformément à l'article L 5211-10, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-présidents ne peut excéder 30% de l'effectif du Conseil de Communauté. »

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté

- **DECIDE** d'installer le bureau composé comme suit :

<b>Nom des membres du bureau communautaire</b>	<b>Qualité des membres</b>
Monsieur Louis FISSEAU	Président
Madame Evelyne VIROS	1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente
Monsieur Michel CORBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Monsieur Jean-Pierre DORSEMAINE	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Monsieur Michel BIGUIER	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Monsieur Pascal BARDIN	Membre du Bureau
Monsieur Claude BORDIER	Membre du Bureau
Monsieur Elie NORGUET	Membre du Bureau

**N° 32-2008 ADMINISTRATION GENERALE – SYNDICAT MIXTE VALDEM – Désignation des délégués**

Le Président invite les membres du conseil communautaire à procéder à la désignation des délégués amenés à siéger au syndicat mixte VALDEM

Le Conseil de communauté :

- **DESIGNE** à 14 voix Pour ,pour chacun des membres, les représentants suivants au syndicat mixte VALDEM :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
M. Jean-Pierre DORSEMAINE	M. Jean-Pierre COUGNOT
M. Michel ROUVRE	M. Jean-Yves OZAN (conseiller municipal de MAZANGE)
M. Elie NORGUET	M. Etienne LEMART (conseiller municipal de MESLAY)
M. Patrick CHEVALLIER M. Louis FISSEAU	M. Guillaume PETIT (Conseiller municipal de Naveil)
MME Agnès CRONIER	M. Carlos IGNACIO (Conseiller municipal de Ste-Anne)
M. Michel BIGUIER	M. Jean-Claude GAUTHIER
M. Gilles OUDEYER	MME Lola AMATE-BRIMBOEUF (Conseiller municipal de Villiersfaux)

**N° 33-2008 ADMINISTRATION GENERALE – SYNDICAT MIXTE DU PLAN D'EAU DE VILLIERS-SUR-LOIR EN VENDOMOIS (SIPEV)– Désignation des délégués**

Le Président invite les membres du conseil communautaire à procéder à la désignation des délégués amenés à siéger au syndicat mixte du Plan d'Eau de Villiers-Sur-Loir en Vendômois (SIPEV)

Le Conseil de communauté :

- **DESIGNE** à 13 voix Pour, et 1 Abstention, pour chacun des membres, les représentants suivants au syndicat mixte du plan d'eau de Villiers-sur-Loir en Vendômois (SIPEV) :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
M. Claude BORDIER	M. François BOIS (Conseiller municipal de Naveil)
M. Gabriel FOURCADE (Conseiller municipal de Naveil)	Mme Martine POLIN (Conseillère municipale de Naveil)
M. Patrick BRIONNE	M. Michel BIGUIER
M. Michel CORBIN	M. Philippe FICHEPAIN (Conseiller municipal de Naveil)

**N° 34-2008 ADMINISTRATION GENERALE – SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION VENDOMOISE– Désignation des délégués**

Le Président invite les membres du conseil communautaire à procéder à la désignation des délégués amenés à siéger au syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération Vendômoise

Le Conseil de communauté :

- **DESIGNE** à 14 voix Pour, pour chacun des membres, les représentants suivants au syndicat mixte du syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération Vendômoise:

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
M. Jean-Pierre DORSEMAINE	M. Guy LE MENN
MME Evelyne VIROS	M. Patrick BRIONNE
M. Elie NORGUET	M. Jacky FOUSSARD
M. Claude BORDIER	M. Patrick CHEVALLIER
MME Christine DESMOULIERES (Conseillère municipale de Ste-Anne)	MME Aurélie LASNEAU(Conseillère municipale de Ste-Anne)
MME Rose Marie MAGNIEZ	M. Jean-Claude GAUTHIER
M. Michel CORBIN	M. Gilles OUDEYER
M. Louis FISSEAU	M. Michel BIGUIER

**N° 35-2008 ADMINISTRATION GENERALE – SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS– Désignation des délégués**

*Le Président invite les membres du conseil communautaire à procéder à la désignation des délégués amenés à siéger au syndicat mixte du Pays Vendômois*

Le Conseil de communauté :

- **ELIT** à 14 voix Pour, Monsieur Louis FISSEAU, délégué Titulaire
- **ELIT** à 14 voix Pour, Monsieur Michel BIGUIER, délégué Suppléant

## **QUESTIONS N'AYANT PAS RELEVES DE DELIBERATION**

*Le Président informe les membres du BUREAU qu'une réunion est programmée le Vendredi 11 avril 2008 à 18H15 au siège de la CVR. Il sera question de l'ordre du jour du prochain conseil et de la constitution des commissions. Le Président informe qu'il proposera de former les commissions suivantes :*

- Finances
- Communication externe
- Développement touristique, hébergement
- Voirie (travaux, éclairage public, balayage...)
- Travaux de bâtiment et ZA
- Projets d'infrastructures – Eolien – Développement durable
- Développement économique, accueil entreprises, commerces, artisanat
- Regroupement intercommunautaire
- Charte communautaire et communication interne
- Suivi habitat et action sociale
- Accès des habitants aux activités et services extérieurs.

*Après un tour de table, les dates préférentielles pour les réunions communautaires sont le mardi, le mercredi et le jeudi soir.*

*Le prochain conseil de communauté est fixé au mercredi 23 avril à 20H00 à la salle des fêtes de Mazangé.*

*Le Président informe les délégués et notamment les maires que le livret d'accueil qui a été remis en début de séance sera adressé personnellement à chaque conseiller municipal.*

***Séance levée à 21H30***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président